

DOSSIER CONSULTATION

MAPA PHARMA CARDIOPACK 16-0001

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 27 du décret n°2016-360.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

1/ Expression du besoin :

Lot N° 1: Packs pour intervention d'électrophysiologie

Lot N° 2 : Packs pour pose de stimulateur cardiaque

Les compositions demandées sont décrites en annexe.

2/ Quantité :

Lot N° 1 : 350 unités

Lot N° 2 : 450 unités

Les quantités indiquées, données à titre indicatif, sont pour un an à compter de la date de notification, reconductibles 1 fois par période de 12 mois.

Les quantités annuelles pourront varier de plus ou moins 20 % au regard de l'évolution de l'activité de l'établissement.

3/ Variantes :

Les candidats ne pourront proposer **qu'une seule variante par lot.**

Elle devra être présentée dans un dossier distinct.

La variante n'est acceptée que s'il existe une offre de base.

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 1 fois par période d'un an.

Conformément à l'article 16 du décret n° 2016-360, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle.

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par un pharmacien ayant reçu délégation du Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Pharmacie

80 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Qualité des produits et capacité à répondre aux besoins des utilisateurs (60%)

2/ Prix (40%)

Les candidats devront préciser les quantités qu'ils détiennent en stock pour répondre sans délai aux commandes qui seront émises.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public fournit (dans le cas où il ne l'aurait pas déjà fait au moment du dépôt de sa candidature et sous réserve des dispositions de l'article 53 du décret n°2016-360), dans le délai indiqué dans le courrier/courriel qui lui est adressé, les documents prévus à l'article 51 du décret n°2016-360, à savoir :

* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 Décembre 2015 :

* **soit** liasses 3666 et attestation de l'URSSAF

* Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de **7 jours** ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

8/ Date limite de remise des offres : Lundi 27 juin 2016 à 16h00

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

9/ Délai de validité des offres : 90 jours

10/ Réception des offres :

Les offres doivent être transmises par voie électronique.

La transmission par fax et par courriel des dossiers de candidatures et des offres n'est pas autorisée.

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

Les candidats sont autorisés à transmettre, par voie électronique, leurs plis à l'adresse suivante :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

N° de référence de la consultation : MAPA PHARMA CARDIOPACK 16-0001

Les soumissionnaires qui le souhaitent pourront prendre contact au n° de téléphone suivant : (08 92 23 21 20 prix d'un appel local) tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Les outils nécessaires au retrait et à la lecture des documents mis en ligne sont disponibles sur le site internet ci-dessus indiqué.

Le choix du mode de transmission de l'ensemble des documents est irréversible et unique. Sinon, les plis seront considérés comme non recevables.

Concernant les conditions de présentation des plis électroniques, elles sont identiques à celles exigées sur un support papier.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est de Niveau ()¹ du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.**

La liste est consultable via le site :

<http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/securite-et-transaction>

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS, dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les règles d'usage de la signature électronique sont fixées dans l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, qui s'est substitué à l'arrêté du 28 août 2006.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son dossier de réponses.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : « xls, doc, pdf, jpg, bmp, ppt, cry, cmp.... »

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique informatique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des dossiers de réponses. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant de façon lisible la mention « copie de sauvegarde ».

Le contenu du pli « copie de sauvegarde » respectera la présentation en deux dossiers distinctes (ou en deux supports physiques informatiques distincts) de la candidature et de l'offre.

Le Centre hospitalier de Périgueux n'accepte comme supports électroniques **que les CD ROM et les DVD non réinscriptibles et les clés USB** lisibles sur un ordinateur individuel fonctionnant avec le système d'exploitation Windows.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que si elle est reçue avant la date de remise des réponses et dans un des 2 cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la réponse transmise par voie électronique,
- lorsque la réponse transmise par voie électronique est parvenue hors délais ou n'a pas pu être ouverte.

Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite.

La Copie de sauvegarde est transmise sous enveloppe scellée portant la mention :

« Ne pas ouvrir, copie de sauvegarde relative à la procédure n°du candidat XXX. »

Pour être valide, la signature électronique doit remplir simultanément les conditions ci-dessous :

- 1) la signature doit être apposée,
- 2) le certificat utilisé doit être validé à la date de la signature du document (ni échu, ni révoqué),
- 3) le certificat doit être établi au nom d'une personne physique autorisée à signer.

Pour être valide, la signature électronique doit être appliquée sur chaque document devant être signé (DC1, DC2, l'acte d'engagement et DC4, le cas échéant)

La signature électronique appliquée sur un fichier ".zip" contenant des documents non signés électroniquement n'est pas valable et entraînera le rejet de l'offre pour cause d'irrecevabilité.
Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après ouverture des plis.

11/ Document à fournir :

Le DC1 et le DC2 ou document équivalent

Les candidats peuvent utiliser les imprimés disponibles sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou fournir des documents équivalents

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ un bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés après la première année d'exécution du marché suivant selon les présentes modalités par rapport au barème du titulaire.

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

Clause de sauvegarde

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues par décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement. Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire
Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers
80, avenue Georges Pompidou
CS 81 100
24009 PERIGUEUX CEDEX

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Cellule des marchés
Directeur des Achats
Tel : 05.53.45.28.93
Fax : 05.53.45.26.74
Mail : dae.marches@ch-perigueux.fr

Dr Jean-Luc CASTAING
Pharmacie
Tel : 05.53.45.26.20
Mail : jl.castaing@ch-perigueux.fr

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr
« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>
« Salle des marchés » entreprises
Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA PHARMA CARDIOPACK 16-0001

19/ Echantillon :

Un échantillon sera présenté au pharmacien désigné à l'article 16.

Une présentation et des essais au niveau des services cliniques utilisateurs pourront être demandés sur indication de ce même pharmacien.

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT
Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"
et signature

Le Directeur des Achats

Anne-Marie ROUMAGNAC

COMPOSITION DU PACK D'ELECTROPHYSIOLOGIE

1 champ de table 150 x 190 cm double couche,
1 champ patient 230 x 330 cm, 3 couches, avec 2 fenêtres adhésives diam. 12 cm et film operculé diam. 8 cm, absorption renforcée sur la zone d'intervention et panneaux transparents ;
1 charlotte pour ampli de brillance diam. 90 cm ;
1 bistouri avec lame N° 10 ;
2 seringues luer 2 pièces 10 ml ;
1 aiguille 0,8 x 50 mm ;
2 cupules en polypropylène 120 ml ;
1 cupule en propylène 120 ml avec étiquette rouge ;
2 badigeons 18 cm ;
20 compresses de gaze 10 x 10 cm, 12 plis ;

COMPOSITION DE PACK POSE DE STIMULATEUR CARDIAQUE

1 champs de table 150 x 190 cm, 2 couches ;
1 champ patient 300 x 200 cm, 2 couches, avec fenêtre 12 x 12 cm avec champ à inciser ;
1 poche à instruments 40 x 40 cm ;
1 seringue luer 2 pièces 10 ml ;
1 bistouri monté avec lame N° 10 ;
1 badigeon 18 cm ;
2 cupules en polypropylène 120 ml ;
2 cupules en polypropylène 250 ml ;
1 haricot en polypropylène 24 cm ;
1 aiguille 0,8 x 50 mm ;
40 compresses de gaze ORX 10 x 10 cm, 12 plis ;